Affaires indiennes et du Nord Canada | Indian and Northern Affairs Canada

Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada
www.ainc-inac.gc.ca

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT DU CANADA INVESTIT 300 MILLIONS DE DOLLARS DANS LA CRÉATION DE POSSIBILITÉS D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ POUR LES PREMIÈRES NATIONS DANS LES RÉSERVES

2-2872

Ottawa (Ontario) (le 20 avril 2007) - L'honorable Jim Prentice, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits, de même que l'honorable Monte Solberg, ministre de Ressources humaines et Développement des compétences et ministre responsable de la Société canadienne d'hypothèques et de logement, ont annoncé aujourd'hui la création d'un fonds d'aide au logement du marché pour les Premières nations, doté d'une somme de 300 millions de dollars, qui améliorera les possibilités d'accession à la propriété des membres des Premières nations dans les réserves.

« Ce fonds représente un changement fondamental dans la façon dont le nouveau gouvernement du Canada soutient le logement dans les réserves, a indiqué le ministre Prentice. Le taux de propriété parmi les Premières nations est très inférieur à la moyenne nationale; trop peu de résidants des réserves ont fait l'expérience du sentiment qu'inspire la propriété de sa propre habitation. Cette approche favorisera la création d'un marché du logement dans les réserves, tout en respectant pleinement le principe de propriété collective de la terre. »

Le fonds d'aide au logement du marché pour les Premières nations offre à leurs membres une nouvelle façon innovatrice d'accéder à leur propre logement dans la réserve. Une approche fondée sur le marché améliorera l'accès des Premières nations au financement et permettra à un plus grand nombre d'Autochtones d'acheter ou de louer leur propre maison dans une réserve. Selon les estimations, ce fonds pourrait créer jusqu'à 25 000 nouvelles unités de logement en 10 ans.

« Le nouveau gouvernement du Canada s'est engagé à ce que les membres des Premières nations vivant dans les réserves jouissent des mêmes possibilités et responsabilités en matière de logement que les autres Canadiens. Notre approche innovatrice améliorera la situation du logement dans les réserves, augmentera le parc de logements et permettra aux familles et aux particuliers autochtones de se constituer un avoir et de produire de la richesse », a déclaré le ministre Solberg.

« Les conditions de logement des Premières nations sont bien connues et nécessitent une attention immédiate. Nous consulterons avec nos chefs, car nous tenons à optimiser les avantages pour les Premières nations », a signalé Rick O'Brien, chef de la région du Yukon de l'Assemblée des Premières nations et coprésident du Comité des chefs sur le logement. « Nous accueillons favorablement l'annonce d'aujourd'hui, car elle porte sur un important volet de la solution d'ensemble. »

Le nouveau gouvernement du Canada est résolu à œuvrer en partenariat avec les Premières

nations et le monde de la finance en vue de combler leurs besoins en logement à long terme au moyen de solutions durables soutenues par des structures solides de responsabilisation et de gouvernance.

Le gouvernement fédéral mettra le fonds en œuvre avec la participation des collectivités des Premières nations et des institutions financières concernées.

Ce fonds de 300 millions de dollars, annoncé pour la première fois dans le budget de 2007, s'ajoute au financement fédéral de 261 millions consacré annuellement à l'amélioration de la situation du logement dans toutes les réserves des Premières nations.

Le présent communiqué peut également être consulté dans Internet à l'adresse et :
Société canadienne d'hypothèques et de logement *(lien externe, nouvelle fenêtre s'ouvre)*

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

Cabinet du ministre Prentice
Deirdra McCracken
819-997-0002

Cabinet du ministre Solberg
Lesley Harmer
819-994-2482

AINC - Relations avec les médias
819-953-1160

SCH – Relations avec les médias
613-748-4632

Document d'information - Création d'un fonds d'aide au logement du marché des Premières nations
Document d'information - Partenaires et responsabilités logements pour les Premières nations vivant dans les réserves
Foire aux questions - Logement dans les réserves des Premières nations
Histoires de Succès de logement

Date de
modification : 2007-06-14

Affaires indiennes et du Nord Canada | Indian and Northern Affairs Canada

Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada

www.ainc-inac.gc.ca

Document d'information - Création d'un fonds d'aide au logement du marché des Premières nations

Vue d'ensemble du soutien fédéral au logement dans les réserves des Premières nations

Les réserves ont un besoin énorme de logements adéquats et abordables. Le recensement de 2001 a révélé que 27,7 % des ménages dans les réserves occupent un logement inadéquat ou insalubre et que leur situation financière ne leur permet pas une solution de rechange en logement. Cet état de choses contribue à appauvrir les conditions sociales et économiques et alimente l'écart entre la qualité de vie des Premières nations vivant dans les réserves et celle du reste de la population canadienne.

Le gouvernement fédéral investit environ 261 millions de dollars par année pour répondre aux besoins en logement dans les réserves : 138 millions proviennent d'Affaires indiennes et du Nord canadien (AINC) et près de 123 millions sont fournis par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL).

L'engagement a aussi été pris d'investir 295 millions de dollars sur cinq ans en vue de stabiliser les conditions du logement actuelles dans les réserves.

Les Premières nations assurent le logement dans leurs collectivités pour une part en administrant ces fonds gouvernements, et aussi identifiant et en obtenant des fonds supplémentaires d'autres sources à l'appui de ces besoins.

Depuis quelques années, un certain nombre de Premières nations appliquent des politiques du logement et des régimes de gestion qui portent fruit; elles ont également conçu des techniques financières novatrices qui ont amélioré la situation du logement et favorisé l'instauration d'un secteur du logement fondé sur le marché. Les Premières nations sont encore en quête d'approches novatrices de l'amélioration du logement dans leurs collectivités

Fonds d'aide au logement du marché des Premières nations

Le nouveau gouvernement du Canada a fait l'annonce dans le budget de 2007 d'un investissement de 300 millions de dollars dans le marché du logement des réserves, sous forme de l'institution du premier fonds d'aide au logement du

marché pour les Premières nations. Ce fonds aidera les familles et les particuliers des Premières nations dans les réserves à accéder à leur propre habitation, soit le type de maison qu'ils recherchent en fonction de leurs besoins en logement, de leur situation financière et de leurs goûts personnels.

Le fonds est nouvelle méthode novatrice pour veiller à ce que les membres des Premières nations dans les réserves aient la possibilité de contracter des emprunts auprès des institutions financières et de construire, acheter ou rénover une maison dans la réserve. Cela non seulement augmentera le parc de logements, mais de plus fournira aux familles et individus dans les réserves le moyen d'augmenter leur avoir propre et de produire de la richesse.

Justification

À l'extérieur des réserves, les gens peuvent obtenir un prêt pour acheter leurs propres maisons parce que le prêteur obtient une garantie sous forme d'une hypothèque sur le bien.

Il est actuellement difficile à un résidant d'une réserve de se procurer un prêt au logement, parce que la terre appartient à la collectivité plutôt qu'à l'individu; les garanties hypothécaires traditionnelles ne se prêtent pas à cette situation.

Le nouveau Fonds d'aide au logement du marché des Premières nations aidera les particuliers dans les réserves à se contracter des prêts. Le Fonds apportera un soutien financier aux Premières nations qui satisfont à certains critères, notamment la capacité établie de gérer leurs finances, leurs prêts et leurs logements. La Première nation fournirait un appui financier aux membres des réserves désireux d'obtenir un prêt bancaire.

Processus

Une fois le fonds établi, les prêteurs pourront consentir des prêts au logement aux résidants des Premières nations selon le processus suivant :

- Lorsqu'une Première nation se qualifie au regard du fonds, elle en reçoit l'appui financier sous une forme assimilable à une sûreté ou garantie. Forte de cet appui, la Première nation peut négocier avec un ou plusieurs prêteurs des modalités de prêts au logement pour ses membres.
- Après que la Première nation a négocié des modalités avec le ou les prêteurs, ses membres peuvent faire une demande de prêt au logement, tout comme n'importe quel ménage à l'extérieur des réserves et aux mêmes conditions, c'est à dire que le prêteur évalue la valeur de la maison, le revenu de l'emprunteur et sa capacité de rembourser au vu de ses autres dépenses. Le prêt est approuvé si l'emprunteur satisfait aux critères établis par le prêteur.
- Le fonds demeure intact à moins que l'emprunteur et la Première nation manquent tous deux à leur obligation de payer.
- Si l'emprunteur rembourse régulièrement le prêt, la Première nation n'est pas tenue de rembourser quoi que ce soit au prêteur et le fonds reste intact.
- Si l'emprunteur manque à son obligation de payer le prêt, la Première nation intervient et rembourse le montant de l'obligation, conformément aux conditions de son entente avec le prêteur, en puisant dans ses propres ressources.
- Si l'emprunteur et la Première nation sont tous deux dans l'impossibilité de satisfaire à leurs obligations envers le prêteur, ce dernier peut alors faire appel au fonds pour obtenir réparation.

Les Premières nations ne pourront pas toutes satisfaire aux critères dans l'immédiat. Le fonds collaborera avec celles en question pour renforcer leur gestion du logement dans leurs collectivités, afin de répondre aux critères d'admissibilité au fonds et obtenir des prêts à l'avenir.

Le fonds sera administré par un conseil de fiducie composé de membres de Premières nations, d'institutions financières comme les banques et d'autres prêteurs, et du gouvernement fédéral.

Les administrateurs du fonds présenteront un rapport annuel au gouvernement du Canada concernant ses plans opérationnels, son fonctionnement et ses finances.

Les premières années, la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) gérera le fonctionnement quotidien du fonds, sous la direction du conseil de fiducie.

Le nouveau gouvernement du Canada estime que le fonds aidera à créer jusqu'à 25 000 unités de logement dans les réserves en 10 ans.

Retournez au communiqué de presse

Date de
modification : 2007-06-14

Affaires indiennes et du Nord Canada | Indian and Northern Affairs Canada

Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada
www.ainc-inac.gc.ca

Document d'information - Partenaires et responsabilités logements pour les Ppremières nations vivant dans les réserves

La construction d'une maison exige beaucoup d'outils, de matériaux et de compétences. De même, les efforts de toute une équipe sont nécessaires pour veiller à ce que les logements dans les réserves soient adéquats et salubres.

Premières nations
Les Premières nations (chef et conseillers, propriétaires et locataires) jouent un rôle de premier plan dans la construction et l'entretien des maisons dans les réserves. Les responsabilités des dirigeants des Premières nations comprennent l'établissement des plans et des priorités locatifs communautaires, l'administration des programmes d'AINC et de la SCHL dans ce secteur, et l'obtention de financement d'autres sources pour répondre aux besoins en logement.

Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC)
AINC fournit aux Premières nations des fonds pouvant servir à financer des travaux de construction, de rénovation et d'entretien, des assurances, le service de la dette, ainsi que la planification et la gestion du portefeuille des logements.

Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL)
La SCHL contribue au parc de logements dans les réserves en favorisant l'accès au financement pour le marché du logement et en fournissant des subventions pour l'aide au logement. La Société offre également des programmes de rénovation pour améliorer et changer le parc de logements actuel. De plus, elle mène des recherches et offre de l'information et de la formation, par exemple sur la prévention de la moisissure et les mesures correctives, ainsi que sur la gestion et l'entretien des logements.

Santé Canada
Santé Canada participe également au dossier des logements des Premières nations dans les réserves. Le Ministère finance la prestation de services de santé publique et de promotion de la santé, notamment l'inspection de maisons par des experts en hygiène du milieu.

Organismes des Premières nations voués au logement
Les organismes des Premières nations voués au logement, comme l'Association nationale des gestionnaires d'habitations des Premières nations et l'Association nationale des agents du bâtiment des Premières nations, jouent un rôle clé dans la planification, l'exécution et la gestion des programmes de logement. Ces groupes appuient l'industrie de la construction technique et élaborent de bonnes pratiques de gouvernance. De plus, ils tiennent compte des processus de désignation des terres et de développement économique connexes.

Secteur privé
Les entreprises privées contribuent au financement, à la construction et à la gestion des logements dans plusieurs collectivités des Premières nations. Ces dernières peuvent établir des partenariats

avec des entreprises afin d'obtenir un appui accru du secteur privé pour l'acquisition de compétences et la mise en place de systèmes financiers et de gestion, ainsi que pour les infrastructures. Les gouvernements des Premières nations et leurs membres sont ainsi mieux placés pour attirer des investissements du secteur privé.

Retournez au communiqué de presse

Date de
modification : 2007-06-14

Affaires indiennes et du Nord Canada | Indian and Northern Affairs Canada

Canada

Affaires indiennes et du Nord Canada

www.ainc-inac.gc.ca

Document d'information - Partenaires et responsabilités logements pour les Ppremières nations vivant dans les réserves

Q1. Combien d'argent le gouvernement du Canada consacre-t-il actuellement au logement dans les réserves des Premières nations ?

Par l'entremise d'Affaires indiennes et du Nord Canada (AINC) et de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), le gouvernement fédéral investit quelque 261 millions $ par année pour construire environ 2 300 nouveaux logements, rénover quelque 3 300 unités et maintenir un parc d'environ 25 000 logements locatifs dans les réserves.

Un investissement additionnel de 295 millions $ sur cinq ans a été annoncé en 2005 pour améliorer les conditions de logement dans les réserves.

Q2. Quelles sont les formes de soutien au logement actuellement consacrées aux Premières nations dans les réserves ?

Différentes formes d'aide au logement sont offertes par AINC et la SCHL aux Premières nations dans les réserves.

AINC soutient financièrement des activités d'aide au logement dans les réserves, notamment la construction et la rénovation d'habitations. Les fonds sont administrés par la Première nation, qui conçoit et met en œuvre des plans de logements communautaires globaux visant à satisfaire aux besoins de ses membres.

Selon leur revenu et leur actif et sous réserve des conditions de crédit établies, les ménages peuvent obtenir du capital d'un établissement financier pour construire, acheter ou rénover des habitations dans les réserves, soit pour les occuper ou les louer. Puisqu'une propriété dans une réserve ne peut être hypothéquée par un prêteur privé, la garantie peut prendre la forme d'une Garantie d'emprunt ministérielle (fournie par AINC), avec l'assentiment du conseil de la Première nation.

La SCHL offre des subventions de fonctionnement au conseil des Premières nations pour le logement locatif à but non lucratif, par l'intermédiaire du Programme de logement locatif dans les réserves (article 95). Environ 25 000 unités bénéficient de ce programme.

Le Programme d'aide à la remise en état de la SCHL peut servir à rénover un logement afin qu'il respecte les normes minimales de salubrité et de sécurité ou à l'adapter aux besoins d'une personne handicapée. Dans les réserves, le Programme est administré par les conseils des Premières nations, par l'organisme de logement qu'ils ont désigné ou par les agents de la SCHL.

La SCHL offre d'autres programmes d'aide à la construction ou à la rénovation de logements pour

les victimes de violence familiale ou pour la modification de logements pour les personnes âgées en perte d'autonomie, afin de leur permettre de demeurer à la maison.

La SCHL effectue aussi des recherches et fournit de l'information et de la formation sur le logement.

Q3. Quels sont les outils existants destinés à faciliter l'accès à la propriété dans les réserves ?

Les Garanties d'emprunt ministérielles offertes par AINC facilitent l'octroi de prêts du secteur privé dans les réserves.

Quelques Premières nations ont mis en place des outils de financement novateurs pour atteindre un taux élevé d'accession à la propriété, notamment la constitution de fonds de prêt pour l'achat de propriétés et la négociation d'accords avec des prêteurs privés pour l'octroi de prêts non garantis d'un montant limité.

La SCHL propose deux formes d'assurance-prêt qui permettent de protéger les prêts consentis par les prêteurs privés pour des activités locatives dans les réserves :

1. Une assurance-prêt hypothécaire peut être offerte au moyen d'une Garantie d'emprunt ministérielle.

2. Le produit pilote d'assurance-prêt pour l'accès à la propriété dans les réserves de la SCHL permet à des résidants des réserves d'acheter une habitation financée par une hypothèque assurée par la SCHL (sans Garantie d'emprunt ministérielle). Ce produit contribue à ouvrir l'accès à la propriété dans les réserves, tout en libérant un capital précieux que la bande peut consacrer à d'autres projets utiles.

   Avec une assurance-prêt, le versement initial des acheteurs admissibles peut être réduit, sinon éliminé.

Q4. Que signifie le « logement fondé sur le marché » et quels en sont les avantages dans les réserves ?

Le système de logement fondé sur le marché est celui dans lequel la personne utilise ses propres moyens financiers pour acheter ou louer son logement.

Avec une approche améliorée du logement fondé sur le marché, les Premières nations auraient les mêmes options et responsabilités que les autres Canadiens en matière de logement.

Le logement fondé sur le marché peut apporter de nombreux avantages aux collectivités des Premières nations, dont une croissance de l'emploi s'appuyant sur la construction de nouvelles habitations, une augmentation de l'offre de logements, une meilleure qualité de vie et l'occasion pour les familles des Premières nations de constituer un avoir propre et de créer de la richesse.

Le logement fondé sur le marché contribue aussi à renforcer l'économie et à stabiliser la collectivité. Il aide aussi à atténuer la pression exercée par le surpeuplement et favorise la rénovation et la durabilité des logements.

Q5. Quels sont les obstacles à un régime de logement fondé sur le marché dans les réserves ?

L'un des principaux obstacles au logement fondé sur le marché est le faible accès au financement pour le logement dans les réserves en raison des dispositions de la *Loi sur les Indiens*, qui limitent

la saisie de propriété dans les réserves aux collectivités ou aux membres individuels des Premières nations. Ces dispositions posent problème aux prêteurs privés et, de ce fait, limitent l'accès au financement, restreignent l'activité en matière de logement dans les réserves et freinent le développement économique des Premières nations.

Un autre obstacle au logement fondé sur le marché est le manque de sécurité quant au droit du maintien dans les lieux car, essentiellement, les terres des réserves sont la propriété de la collectivité et non des particuliers.

Bien que certaines mesures assurent, à différents degrés, la tenure et la certitude quant aux titres – les certificats de possession, par exemple –, la certitude quant aux titres diffère d'une collectivité à l'autre. De nouveaux efforts seront nécessaires pour améliorer la certitude quant aux titres afin de promouvoir l'application de solutions axées sur le marché pour le logement dans les réserves.

Parmi les autres obstacles, mentionnons l'absence de frais de logement ou de régime de location dans certaines collectivités des Premières nations, le fait que les logements soient la propriété de la bande dans une forte proportion et le manque de lots aménagés.

Fonds d'aide au logement du marché pour les Premières nations

Q1. Comment le Fonds fonctionnera-t-il ?

Une fois le Fonds établi, les prêteurs pourront offrir des prêts au logement aux résidents des Premières nations en suivant la procédure ci-dessous.

Le Fonds détermine l'admissibilité de la Première nation et lui fournit un appui financier, selon le principe de la marge de crédit.

La Première nation négocie ensuite un accord avec le ou les prêteurs, ce qui permet à ses membres de demander un prêt au logement de la même façon que le font les ménages à l'extérieur des réserves.

Si l'emprunteur effectue le remboursement, la Première nation n'a pas à verser d'argent au prêteur et le Fonds demeure intact.

Si l'emprunteur manque à ses obligations de remboursement, la Première nation prend la relève et corrige la situation selon les modalités de l'accord qu'elle a conclu avec le prêteur. Cette fois encore, le Fonds n'est pas touché.

Par contre, si l'emprunteur et la Première nation ne sont pas en mesure de s'acquitter de leurs obligations envers le prêteur, ce dernier peut se tourner vers le fonds pour obtenir réparation.

Q2. Quand le Fonds sera-t-il en vigueur ?

L'entrée en vigueur du Fonds est prévue pour avril 2008.

La mise en place du Fonds se fera en plusieurs étapes, notamment après des discussions avec des représentants de l'Assemblée des Premières Nations (APN), les Premières nations elles-mêmes et le milieu financier sur les principaux éléments du Fonds, comme la conception du programme et les critères d'admissibilité.

Q3. Quelle est la raison d'être du Fonds ?

Grâce au Fonds, il sera plus facile pour les membres et les familles des Premières nations d'obtenir un prêt pour construire, acheter ou rénover des habitations dans les réserves, soit pour les occuper ou les louer. Le Fonds servira de garantie contre les défauts de paiement aux prêteurs qui accordent des prêts aux acheteurs de maisons des Premières nations dans les réserves.

Le Fonds constituera une promesse de garantie de prêt à hauteur d'un montant établi au cas où ni l'emprunteur ni la Première nation ne serait en mesure de rembourser le prêt selon les modalités convenues.

Cela signifie que les prêteurs appliqueront les mêmes critères aux emprunteurs des Premières nations vivant dans une réserve qu'à ceux vivant hors réserve. Il reviendra aux prêteurs privés de déterminer quelles sont les personnes admissibles à un prêt.

Pour pouvoir se prévaloir de cette nouvelle méthode, les Premières nations devront satisfaire à certains critères d'admissibilité, comme la capacité de gérer leurs finances et leurs emprunts. Elles devront aussi jouir de l'appui de la collectivité et présenter une demande de logements suffisante.

Auparavant, seuls quelques prêteurs privés avaient conclu des ententes limitées avec quelques collectivités des Premières nations en matière de financement du logement. En général, les prêteurs accordent des prêts appuyés par une Garantie d'emprunt ministérielle offerte par AINC ou garantis par des biens des Premières nations. Le prêteur doit avoir l'assurance d'obtenir compensation en cas de défaut de paiement.

Q4. Les Premières nations pourront-elles utiliser le montant de 300 millions $ pour acheter des habitations ?

Non. Le Fonds ne servira pas à financer directement l'achat de résidences.

Le Fonds servira de garantie contre le défaut de paiement pour les prêteurs qui accordent des prêts à des emprunteurs des Premières nations vivant dans les réserves.

L'objectif du Fonds est de constituer un investissement durable à long terme pour le logement dans les réserves. L'argent sera investi et les produits de placements serviront à faire progresser le Fonds et à soutenir un plus grand nombre de prêts pour le logement.

Q5. Pourquoi le Fonds est-il fixé à 300 million $?

Cette somme représente les fonds nécessaires pour soutenir la mise en place des conditions du marché dans les réserves pour de nombreuses collectivités des Premières nations.

La taille du Fonds est prévue pour en assurer la disponibilité au fil du temps pour toutes les collectivités, à mesure qu'elles deviendront aptes à en bénéficier, car toutes les collectivités ne satisferont pas d'emblée aux critères d'admissibilité.

Ce fonds de 300 millions $ témoigne de la volonté du gouvernement du Canada de soutenir cette nouvelle approche. Il démontre aussi aux prêteurs privés que des garanties seront en place en cas de défaut de paiement de l'emprunteur et de la Première nation.

Q6. Que se passera-t-il en cas de défaut de paiement de la Première nation ?

Si l'emprunteur n'est pas en mesure de rembourser le prêt, la Première nation où réside l'emprunteur est censée rembourser le prêteur.

Si la Première nation ne respecte pas les obligations contractées envers le prêteur, celui-ci aura accès au Fonds à hauteur de la somme approuvée par la Première nation.

Par la suite, la Première nation ne sera plus admissible à tout autre crédit offert par le Fonds jusqu'à ce que la somme en souffrance ait été remboursée.

Q7. Le Fonds remboursera-t-il la totalité de la perte du prêteur ?

La Première nation admissible négociera une entente avec un ou des prêteurs afin de permettre à ses membres d'obtenir un prêt habitation.

La somme que la collectivité des Premières nations devra rembourser sera fixée dans son entente avec le ou les prêteurs.

Q8. Le Fonds contribuera-t-il à résoudre la pénurie de logements actuelle dans les réserves ?

On estime que cette méthode pourrait permettre la construction de 25 000 nouveaux logements au cours des 10 prochaines années.

Q9. Le Fonds aidera-t-il les collectivités des Premières nations les plus pauvres ?

Le Fonds soutiendra les Premières nations qui satisferont à certains critères, notamment une capacité établie de gérer leurs finances, leurs prêts et leurs logements. Il devra aussi y avoir un nombre suffisant de membres de la Première nation qui voudront accéder à la propriété.

Les Premières nations ne satisferont pas toutes d'emblée aux critères d'admissibilité. Le Fonds collaborera avec ces Premières nations pour les aider à améliorer la gestion de leurs logements et de leurs finances dans leurs collectivités afin qu'elles puissent satisfaire aux critères du Fonds.

Les programmes et les fonds actuels de la SCHL et d'AINC vont continuer d'aider les collectivités et les ménages incapables de bénéficier du Fonds.

AINC fournit un financement permanent de 138 millions $ par année, réparti en fonction du nombre d'habitants, aux collectivités des Premières nations pour le logement. Toutes les collectivités peuvent utiliser ces fonds pour la construction, la rénovation, le service de la dette, l'assurance ainsi que la gestion et la planification en matière de logement.

La SCHL verse quant à elle 123 millions $ par année pour soutenir le logement dans les réserves. Elle appuie la création d'environ 900 nouvelles unités de logement social, le maintien d'un parc comprenant quelque 25 000 de ces unités, la rénovation d'environ 1 000 logements occupés par des familles et des personnes à faible revenu ainsi que le renforcement des capacités des Premières nations dans des domaines comme la qualité des logements, la prévention et l'élimination des moisissures, et la gestion des logements.

Q10. Les Premières nations ont-elles été consultées dans l'élaboration du Fonds ?

Au cours des deux dernières années, la SCHL et AINC ont travaillé avec l'Assemblée des Premières Nations à inciter le milieu du crédit à mettre au point une proposition nationale sur l'établissement d'un fonds d'investissement.

À compter de la mi-mai, l'APN, les Premières nations et le milieu financier auront l'occasion de commenter la conception du programme et ses critères d'admissibilité.

Q11. Pourquoi les familles ou les particuliers des Premières nations voudraient-ils faire un emprunt pur acheter une maison ?

La plupart des observateurs estiment que la méthode actuelle est inefficace.

Bon nombre de Premières nations et de membres des Premières nations vont saluer la création de ces nouveaux outils, qui offriront aux résidants des réserves les mêmes options et responsabilités en matière de logement que ceux des personnes hors réserve.

Un marché du logement dans les réserves aidera les familles et les particuliers à acheter ou à louer le type de résidence qui leur convient, en fonction de leurs besoins, de leur situation financière et de leurs goûts personnels. Ce marché favorisera l'accroissement de l'offre de logements, la constitution d'un avoir propre et la création de richesse.

Retournez au communiqué de presse

Date de
modification : 2007-06-14